



Commune des Avirons

Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le 23 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

28 FEV. 2018

que la convocation du Conseil a été faite le **14 février 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIR Line Rose – M. FERRERE Frédo a donné mandat à Mme RIVIERE Suzette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

❖ *Madame CARDERBY Colette a intégré la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 2.*

& &
&

AFFAIRE N° 6 /

Orientations budgétaires 2018

- Service Public d'Assainissement Non Collectif

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

Rappel des données financières 2018 :

La réalisation prévisionnelle est la suivante :

En fonctionnement :

- Recettes : 7 553,04
- Dépenses : 7 340,48

En investissement :

- Recettes totales : 13 120,57
- Dépenses totales : 0,00

Soit un résultat global de + 13 333,13

Orientations budgétaires 2018 :

Pour rappel, le SPANC intègre les recettes issues du service de contrôle. La tarification est la suivante :

- 150 € pour un contrôle de conception ;
- 80 € pour le contrôle du bon fonctionnement.

Pour l'année 2017, les données budgétaires prévisionnelles sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

- Produit du service : 7 000,00

En recettes d'investissement :

- Amortissement divers : 1 700
- Résultat n-1 : 13 120

En dépenses de fonctionnement, il s'agira essentiellement de rembourser au budget ville la part du coût du personnel mis à disposition du SPANC.

Il est proposé au Conseil de maintenir le service au niveau exécuté en 2017.

Après discussions, le Conseil Municipal décide, **pour 2018**, de maintenir le service sur les bases habituelles de prestation de contrôle escomptées du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

